



CIMETIERE COMMUNAL

TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES

DELIBERATION 2017-01-02

I. POUR LES INHUMATIONS

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

II. POUR LES CREMATIONS :

LE COLUMBARIUM

Le montant du droit de dépôt est fixé à 650,00 €, somme réglée une seule fois au moment de l'acquisition.

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

LES CAVURNES

Le montant du droit de dépôt est fixé à 400,00 €, somme réglée une seule fois au moment de l'acquisition.

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

Le Maire,

Evelyne GIRARDIN